

CDG Express et RER B Nord, deux projets de transport collectif qui cohabitent

Dans la variante du projet CDG Express retenue à l'issue du débat public, CDG Express et le RER B emprunteront tous les deux les infrastructures ferroviaires existantes. La mise en place de CDG Express ne sera possible qu'après avoir réalisé l'amélioration du RER B, le projet RER B Nord +.

Le projet RER B Nord + améliore la qualité de service du RER et permet de mieux utiliser l'infrastructure existante

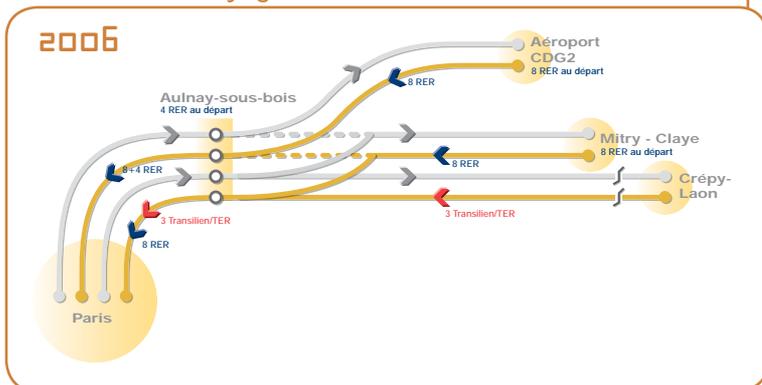
Aujourd'hui, la modernisation du RER B est engagée avec le lancement du projet RER B Nord + dont la mise en service est prévue fin 2011. Le projet CDG Express ne pourra voir le jour qu'après cette modernisation. En effet, les aménagements prévus par le projet RER B Nord + impliquent de dédier deux voies au RER B, qui circule actuellement sur quatre voies entre Paris et Aulnay-sous-Bois. En libérant deux voies, il permet de réutiliser des sillons pour la circulation des trains CDG Express.

Sur ces voies circulent déjà des trains régionaux Ile-de-France, des TER picards ainsi que des trains de fret. Les trains CDG Express s'inséreront parmi ces circulations existantes.

à la même vitesse, leur nombre est limité à 12 par heure sur chacune des voies.

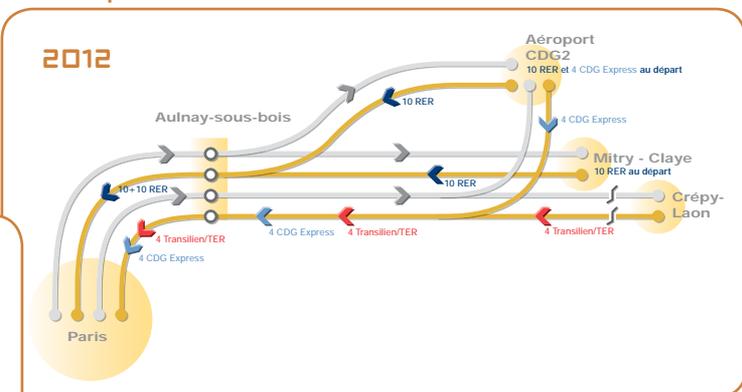
Afin de faire circuler les 20 RER prévus en heure de pointe sur le tronçon central (entre Aulnay et Paris), 12 d'entre eux passent sur les voies RER et 8 sur les voies grandes lignes. Ainsi, seuls 4 Transilien, TER ou trains de marchandises peuvent circuler sur ces voies grandes lignes.

► Circulations actuelles des trains de voyageurs



Aujourd'hui, le RER B occupe à la fois les voies qui lui sont dédiées (dites « voies bis du RER ») et une partie des voies grandes lignes. Les trains qui empruntent ces voies ne circulent pas tous

► Circulations des trains de voyageurs après la modernisation du RER B



Le projet RER B Nord + vise à améliorer la qualité de service du RER. Ce projet propose de transformer, aux heures de pointe, tous les RER en trains omnibus. Du point de vue de la gestion du réseau ferroviaire, tout devient alors beaucoup plus facile : les 20 RER de l'heure de pointe peuvent circuler en n'empruntant que les voies qui leur sont dédiées.

Il devient alors envisageable d'utiliser une partie de la capacité ainsi libérée sur les voies grandes lignes pour le projet CDG Express, soit 4 trains par heure.

Qu'est-ce que l'heure de pointe ?

Il s'agit, par opposition aux heures creuses, des heures de trafic maximal, notamment le matin et le soir avec les déplacements domicile-travail. Par exemple, à Aulnay-sous-Bois, l'heure de pointe du matin s'étend en moyenne de 7 h 00 à 9 h 30.

CDG Express et RER B Nord, deux projets de transport collectif qui cohabitent



Le passage en gare des trains de CDG Express sera assuré en toute sécurité

Les trains CDG Express traverseront les gares sans s'arrêter, à des vitesses comparables à celles des TER actuels et en conformité avec les conditions de sécurité en vigueur en Ile-de-France.

Après la mise en place du projet RER B Nord +, les conditions de sécurité seront encore renforcées. En effet, les usagers du RER B n'emprunteront que les deux quais dédiés au RER.

De fait, la simplification des cheminements réduira le risque d'erreurs, à l'origine de certaines traversées hasardeuses des voies. Ces quais seront par ailleurs rehaussés pour faciliter l'accès aux RER.

La circulation des trains en situation perturbée

- ▶ En cas de perturbations modérées, les problèmes pourront être résolus sur chacun des deux groupes de voies (dédiées RER et voies grandes lignes) sans perturber l'autre groupe.
- ▶ Dans les cas de situations très perturbées, des RER pourront toujours circuler sur les voies grandes lignes et, inversement, les trains des voies grandes lignes pourront s'insérer dans la circulation des RER. Le nombre de trains sera alors temporairement diminué, ce qui permettra d'assurer les différentes dessertes afin de revenir plus rapidement à une situation normale pour tous.
- ▶ Les conditions d'exploitation en situation fortement perturbée feront l'objet d'un accord entre les différents exploitants utilisant les infrastructures : la SNCF « Ile-de-France » et « grandes lignes » et le concessionnaire du service CDG Express.